COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

Madame la Maire, Agnès SIMLER souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 29/09/2026
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procuration : 1

Membres présents :
Mmes Audrey WELLER-SUTTER, Lisa GROLLEMUND, Chloé HARDOUIN, Julie MEAL, Mégane LABOUREUX, MM Laurent SCHÖNSTEIN, Gérard BLATZ, Luis FRANCO, Lucas KEUSCH Laurent SCHWEIN, Frédéric SEILER, Jean-Philippe STRAUEL, Jean-Marie ZOBRIST

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent **non** excusé : ./.

Membre excusé ayant donné procuration : Mme Lucille SANZ a donné procuration à Mme Lisa Grollemund

Secrétaire de séance :
Mr Lucas KEUSCH

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Piste cyclable Jebsheim-Grussenheim : acquisition de terrains
6. Groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité
7. Délégation d'attribution au maire (changement de formulation)
8. Divers

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé **à l'unanimité** des membres présents.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Lucas KEUSCH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mme la Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles elle a participé :

- 18 septembre : assemblée générale de l'APE les Minis Elsa Grussa. C'est une association dynamique qui organise de nombreuses actions. Ces dernières ont permis de faire un don aux écoles de 50 € par élève (42 à Grussenheim et 92 à Elsenheim). Mme Mégane

Laboureux remercie au nom de l'APE la commune pour le soutien apporté notamment au niveau des impressions. Madame la Maire remercie la Présidente et les parents pour leur investissement.

- 19 septembre : journée citoyenne. 90 personnes ont participé à cette journée de 7 h à 13 h. C'est un évènement essentiel de la commune qui regroupe les habitants dans un esprit de convivialité. Cette journée permet une énorme économie, environ 6000 € pour 400 heures de travail. Les dépenses pour le matériel nécessaire à l'organisation de cette manifestation s'élèvent à environ 2600 €. Madame la Maire remercie toutes les personnes qui y ont participé, notamment les responsables de chantiers qui travaillent en amont et les agriculteurs pour la mise à disposition de leur matériel.
- 23 septembre : rendez-vous avec une société pour la mise en place d'un second columbarium
- 23 septembre : réunion du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM).
- 24 septembre : rendez-vous avec un professionnel pour l'abattage des arbres dans le jardin du presbytère. Un deuxième devis est attendu.
- du 25 au 27 septembre : ouverture du Foyer. Mr Luis Franco indique que cela a été à nouveau une belle réussite. Cette manifestation a permis d'accueillir des habitants de tout âge. Il remercie toutes les personnes qui ont assuré une permanence. La Fédération Française d'Équipes Cynotechniques de Recherche et de Sauvetage a fait une démonstration avec des chiens de sauvetage.
- 25 septembre : cérémonie de remise de galons aux Jeunes Sapeurs-Pompiers. 8 jeunes de Grussenheim sont engagés dans ce parcours. Des décorations ont également été remis à des encadrants. L'inauguration de la remorque pédagogique a été effectuée lors de cette cérémonie.
- 29 septembre : réunion du syndicat Pôle Ried Brun. Les conseillers municipaux prennent acte du rapport d'activités qui leurs a été transmis par mail.
- 30 septembre : réunion du comité restreint du Marché de Noël
- 1er octobre : réunion du comité de pilotage de l'accueil périscolaire. 949 élèves (771 familles) ont été accueillis dans les structures périscolaires durant l'année scolaire 2025/2026. L'accueil des enfants de 3 ans a été ouvert à 16 heures et les mercredis. Peu d'enfants de 3 ans sont inscrits à ces créneaux. Madame la Maire indique que les jours les plus prisés sont le mardi et jeudi à la pause méridienne. Mme Mégane Laboureux indique que l'ouverture du périscolaires à 16 h et les mercredis a été annoncée au mois de juin alors que les parents s'étaient certainement déjà engagés pour la garde de leur enfant.
  Mme Audrey Weller-Sutter s'interroge sur les possibilités de faire entendre la voix des parents pour un accueil des enfants de 3 ans le midi. Il est proposé de faire un sondage auprès des parents des enfants qui effectueront leur rentrée en 2027.

Mr Luis Franco fait un résumé de la réunion du SDEA. Une nouvelle règlementation sur la qualité de l'eau entraînera des travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable. Ces derniers engendreront une augmentation du prix de l'eau.

Madame la Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été effectués samedi : au niveau du parc du presbytère et le rebouchage d'un trou au bout du chemin du moulin.

4. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICAT D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur CREPIN Antoine 5 rue Porte Neuve 68750 BERGHEIM	AFUA " LES VERGERS " Construction d'une maison d'habitation
Monsieur SCHMITT Christophe 2 a Mauchen 67390 MARCKOLSHEIM	20 Grand Rue Construction d'une terrasse couverte
Monsieur SCHMITT Christophe 2 a Mauchen 67390 MARCKOLSHEIM	20 Grand Rue Construction d'un carport

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur SCHMITT Christophe 2 a Mauchen 67390 MARCKOLSHEIM	20 Grand Rue Couverture d'une terrasse
Madame EYRAUD Lucia 3 IMPASSE DU NOYER 68320 GRUSSENHEIM	3 IMP DU NOYER la mise en place d'une clôture
Madame Lehmann Alice 11C Grand Rue 68320 GRUSSENHEIM	11C Grand Rue déclaration modificative clôture

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur SCHREIBER JEREMY 39 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	34-36 RUE DE LA 2EME DIVISION BLINDEE
Maître Sophie CHAUMEIL 3 Place St Martin 68320 JEBSHEIM	1RUE DE LA PAIX
Sophie CHAUMEIL 3 Place St Martin 68320 JEBSHEIM	LEIMENACKER

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- vente de la parcelle sise section 4 n°369/347 d'une superficie totale de 3 ares 12
- vente de la propriété sise section 6 n°49 et 117/46 d'une superficie totale de 9 ares 57

5. PISTE CYCLABLE JEBSHEIM-GRUSSENHEIM : ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre de la création de la piste cyclable Jebsheim-Grussenheim, des acquisitions de terrains sont nécessaires. Contact a été pris avec les propriétaires concernés, à savoir Mr Etienne Armbruster et Mr Christophe Strauel & Mme Michelle Strauel.

Un montant de 300 € TTC/are a été proposé pour l'acquisition du terrain ; les frais annexes tels que géomètres et notaire seront à la charge de la commune.
Mr Etienne Armbruster souhaite que l'acte notarial soit finalisé avant le démarrage des travaux. Un procès-verbal d'arpentage a été réalisé, signé par Mr Armbsruter et enregistré au livre foncier. Une surface de 2 ares 32 est nécessaire pour la réalisation de la piste cyclable le long de la propriété de Mr Armsbruster.
Concernant le terrain nécessaire au niveau de la propriété de Mr Christophe Strauel et Mme Michelle Strauel, il a été convenu, en accord avec ces derniers, qu'un procès-verbal d'arpentage sera établi à l'issue du chantier afin de déterminer la surface réelle nécessaire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'acquérir la surface de terrain nécessaire pour la réalisation de la piste cyclable entre Jebsheim et Grussenheim, à savoir
  - 2 ares 32 de Mr Armbruster Etienne
  - et la superficie qui sera définie par procès-verbal d'arpentage à l'issue du chantier pour la propriété de Mr Christophe Strauel et Mme Michelle Strauel
- **INDIQUE** que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune (notaire, géomètre, etc...)
- **FIXE** le prix d'acquisition à 300 € TTC l'are
- **CHARGE** l'étude notariale ALBRECHT & HAUPTMANN de Jebsheim pour l'établissement des actes
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer les actes d'achats ainsi que tous les documents s'y rapportant.

6. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ ET D'ELECTRICITE

Madame la Maire, indique qu'afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions des marchés publics de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim entend constituer un groupement de commandes d'achat composé de quatre lots :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés
- Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
- Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public et services associés
- Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés

Les caractéristiques du marché seront les suivantes :

- Compte tenu des montants, il s'agira d'une procédure formalisée et plus précisément d'un appel d'offres ouvert ;

- Compte tenu de la volatilité des prix du gaz et de l'électricité, la technique d'achat de l'accord-cadre et des marchés subséquents sera utilisée, ce qui permettra de retenir au maximum cinq fournisseurs et de les remettre régulièrement en concurrence ;
- La livraison d'énergie commencera le 1er janvier 2028 et s'achèvera pour l'ensemble des lots le 31 décembre 2031.

Il est proposé que la Communauté de Communes assure comme précédemment le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargée :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre et des marchés subséquents pour le compte des membres du groupement ;

Chaque membre du groupement sera chargé de vérifier la bonne exécution des prestations et de les payer.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;
Vu les articles L2125-1, R.2162-2 et R.2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres exécutés par la conclusion de marchés subséquents ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **autorise** la Commune de Grussenheim à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité pour :
  - ☐ Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés
  - ☒ Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
  - ☐ Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public- et services associés
  - ☐ Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés
- **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'ensemble des lots énoncés à la présente délibération ;
- **accepte** que la mission de coordonnateur du groupement soit assurée par la Communauté de Communes ;
- **autorise** Mme la Maire à signer le projet de convention constitutives de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement joints en annexe.

Adopté à l'unanimité.

7. DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE (CHANGEMENT DE FORMULATION)

Lors de la réunion du 27 avril 2026, le conseil municipal a donné des délégations au maire. Pour certaines de ces attributions, les dispositions prévoient que le conseil municipal en détermine les limites ou les conditions d'exercice.
Dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture du Haut-Rhin a appelé l'attention sur les délégations consenties au titre des points n°21, 22, 26 et 27 de la délibération , « sans conditions et limites ».
Afin d'assurer la sécurité juridique de cette délibération et des décisions prises sur le fondement des délégations, les services préfectoraux indique qu'il serait opportun de

privilégier une rédaction indiquant expressément que la délégation est consentie « dans tous les cas ».

Madame le Maire propose de modifier les points n°21, 22, 26 et 27 du point 11 « délégation d'attribution au maire » délibéré lors de la réunion du 27 avril 2026 comme suit :

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code **dans tous les cas** ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme **dans tous les cas** ;

26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions **dans tous les cas** ;

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux **dans tous les cas** ;

Les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte cette proposition et charge Mme la Maire de modifier la délibération en ce sens.

Madame la Maire informe que le conseil municipal est compétent pour nommer les rues mais que le numérotage des habitations relève du pouvoir de police du Maire. De ce fait, il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération 27-04-2026-13 portant attribution de numéros de voirie. Un arrêté de police sera pris pour l'attribution des numéros. Le conseil municipal, **à l'unanimité,** décide l'annulation de la délibération référencée ci-dessus.

8. DIVERS

- ***Prochaines dates*** :
  - *10 et 11 octobre* : L'association Obstgarde organise son exposition fruitière à Grussenheim au Foyer. Lundi 12 octobre le matin, les enfants de l'école visiteront à leur tour l'exposition.
  - *18 octobre* : repas du sud-ouest organisé par le Comité de Jumelage Seyches-Grussenheim
  - *22 octobre* : don du sang à Grussenheim
- ***Essais de sécurité route de Colmar*** : Les essais sont prolongés jusqu'à fin novembre. Un rendez-vous sur place sera organisé avec Mr Gaëtan Delevoye, Responsable du Centre Routier d'Alsace de Volgelsheim. Des réaménagements seront réalisés en tenant compte des observations et remarques déjà émises. Une réunion avec les riverains et les exploitants agricoles sera organisée à l'issue de cette nouvelle période d'essai.
- ***Réunions de commissions*** : Plusieurs réunions de commissions seront proposées :
  - Fleurissement : pour les plantations automnales
  - Bâtiment voirie : climatisation école ; mise en place d'un nouveau columbarium
  - Bulletin communal : publication d'un Grussemer Blett (A4 R/V) avec les manifestations passées et à venir.
- ***Journée citoyenne*** : Mr Gérard Blatz liste les chantiers :
  - *peinture (7 équipes)* : * porte arrière de l'ancien dépôt des pompiers – petit préau

* portail et grillage de la cour de l'école maternelle
* lampadaire – fontaine à eau au cimetière et porte donnant vers le presbytère
* bacs à fleurs au rond-point
* banc des abris bus + celui de la grange dîmière
* panneaux pour l'ossuaire
* vernissage des nouveaux plateaux des tables de brasserie
* atelier pour les enfants
* marquage au sol
* poteaux d'incendie

- Réparation des bancs et de la table de l'aire de pique-nique près du char
- Prolongement de la rambarde du 2me pont de la Blind
- Nettoyage de la Blind
- Enlèvement des filets autour des arbres dans les parcelles 1 et 5
- Grands chantiers d'espaces verts (près du char, rond-point, route de Colmar, jardin du presbytère)
- Nettoyage et cirage des bancs de l'Eglise – enlèvement mauvaises herbes au cimetière
- Travaux électriques dans le local du Groupe des Jeunes
- Equipe de restauration (café et repas de midi)

- ***Prochaines réunions*** : Les dates des prochaines réunions du conseil municipal sont rappelées : lundi 26 octobre 2026 et lundi 30 novembre 2026 à 20 heures.
- ***Rue de la Krutenau*** : Mr Laurent Schönstein signale qu'il a été interpellé par des habitants de la rue de la Krutenau qui demandent la mise en enrobés de leur rue. Ils ont signalé que de nombreux véhicules l'empruntent à des vitesses parfois excessives ce qui engendre beaucoup de poussière.
- ***Ligne HTA*** : Mr Jean-Philippe Strauel rappelle qu'il a envoyé un mail à tous les conseillers les informant de la délibération du 21 janvier 2025 qui a acté la prise en charge de l'enfouissement de la ligne HTA dans l'emprise de l'Afua par la commune. Madame la Maire confirme que la commune prendra en charge cette dépense de 24000 €. Elle indique qu'ENEDIS devrait faire parvenir un chiffrage à l'AFUa Les Vergers cette semaine.
- ***Accès terrain de football*** : Mme Chloé Hardouin signale que des trottinettes et vélos empruntent régulièrement le passage entre le terrain de football et la rue du Stade à des vitesses excessives. Elle demande s'il n'était pas possible de remplacer les plots en place par des barrières. Mr Laurent Schwein rappelle que cet accès doit être maintenu et accessible notamment pour les véhicules de secours. La mise en place de barrières escamotables sera étudiée.

La séance est levée à 21 heures 35.

MAIRIE DE GRUSSENHEIM 68 (Haut-Rhin)

La Maire,

Agnès SIMLER

Le secrétaire de séance,

Lucas KEUSCH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.